SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2020

Le vingt février deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le douze février deux mille vingt s’est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL.

**Présents :** Mmes et Mrs RODET Claudine, GARY Catherine – DUBAND Colette – BECUE Marie – CRAEYMEERSCH Didier – GILLOIS Bernard

**Absents excusés :** Mrs JAROSZ Jean-Robert – DESCAT Christophe – CERVEAU Jacques

**Pouvoirs :** Monsieur CERVEAU a donné procuration à Madame RODET

Monsieur DESCAT a donné procuration à Madame GARY

Monsieur JAROSZ a donné procuration à Monsieur CRAEYMEERSCH

Madame BECUE a été élue secrétaire de séance.

1. **Fêtes et cérémonies 2020**

Monsieur le trésorier de Rouillac souhaite une délibération du Conseil municipal pour 2020 concernant les diverses manifestations relatives à la rubrique « fêtes et cérémonies » devant être imputées à l'article 6232. Après avoir fait lecture de la liste, le Conseil municipal délibère et accepte à l’unanimité des membres votants la liste des manifestations présentées par Madame le Maire.

**2. Indemnité agence postale 2020**

Nous avons été informés par la Poste de l’augmentation de l’indemnité versée chaque mois pour le fonctionnement de notre agence postale. Le nouveau montant est de 1.178 € depuis le 1er janvier 2020.

Le Conseil décide à l’unanimité d’accepter ce nouveau montant à compter du 1er janvier 2020.

**3. Titularisation adjoint technique territorial**

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale a informé Madame le Maire que la période de stagiairisation de Monsieur BERNARD Eric était terminée et qu’il devenait titulaire à compter du 1er mars 2020. Pour que la titularisation soit effective, Monsieur BERNARD Eric a suivi la formation d’intégration 18-19/11/19 + 25-26/11/19 + 02/12/19.

Le Conseil Municipal accepte sa titularisation au 1er mars 2020.

**4. Rétrocession concessions cimetière**

Madame le Maire expose :

Madame FALOURD Roselyne, demeurant 20 Rue du Logis – Le Plessis à Mareuil, titulaire d’une concession dans le cimetière communal sollicite par courrier en date du 17/02/2020 la rétrocession de cette dernière à la commune, à titre gracieux en échange d’une autre concession appartenant à la commune.

Il est rappelé que la concession est trentenaire, porte le n° 263 et a été régularisée le 12/10/2015 dans les caisses du receveur municipal pour la somme de 25.00 € (vingt-cinq euros, tarifs appliqués d’après la délibération du 30/04/2015). Cette concession est libre de tout corps.

Il convient que Madame FALOURD Roselyne rétrocède à la commune à titre gracieux la concession n° 263 (libre de tout corps) en échange de la concession n°261 (libre de tout corps) qui appartient à la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d’approuver cette rétrocession à titre gracieux et d’autoriser Madame le Maire à restituer l’emplacement n° 261 (libre de tout corps) au profit de Madame FALOURD Roselyne.

Le conseil municipal décide d’approuver cette rétrocession à titre gracieux.

**5. Projet d’adhésion contrat groupe pour les risques statutaires CDG16**

Le Centre de Gestion de la Charente va procéder à une mise en concurrence pour la souscription, à compter du 1er janvier 202, de nouveaux contrats d’assurance pour les collectivités. Cette assurance permet de garantir l’indemnisation de la collectivité en cas d’accident de service, maladie, maternité, invalidité et décès d’un de ses agents.

Le conseil municipal habilite le CDG16 à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire pour le compte de la collectivité, des contrats d’assurance auprès d’une entreprise d’assurance agréée.

**6. Mission BETG pour accotement droit sur RD381**

Afin de suivre la réalisation des travaux, la commune souhaite une assistance technique supplémentaire de BETG. En plus de l’étude du site et des propositions techniques qui ont fait l’objet d’un précédent devis, BETG effectuera une réunion avec l’entreprise et présentera les travaux (bordurage, dérasement, ouverture de fossé). Madame le Maire présente le devis de BETG lié à cette mission, pour un montant de 480.00€ TTC. Le conseil municipal accepte ce devis.

**7. Avis sur le SCoT Région de Cognac**

Madame le Maire présente à l’assemblée le projet SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) il s’agit d’un document de planification qui a pour objet d’organiser de manière cohérente le territoire, visant à construire son avenir pour les vingt prochaines années. Les documents ont été transmis sur CD-ROM et à titre d’exemple nous avons fait le choix de nous arrêter sur le territoire Rouillacais, les données permettent de faire le constat suivant :

* Objectif minimum de densité et de limitation de la consommation foncière à horizon 20 ans : 87 Ha seront accordés sur le territoire Rouillacais

Après en avoir débattu, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet d’arrêté de SCoT de la Région de Cognac.

**8. Groupement de commandes d’électricité « tarifs bleus » via le SDEG16**

Le SDEG16 va procéder à une mise en concurrence prochainement pour les contrats de fourniture en électricité conclus pour des bâtiments dont la puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA. En effet, d’ici le 31 décembre 2020, les tarifs bleus ne seront accessibles qu’aux consommateurs domestiques et aux micro-entreprises et la collectivité ne pourra plus en bénéficier.

Le Conseil municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes du SDEG16 pour l’achat d’électricité, de fournitures et de services en matière d’efficacité énergétique.

**9. Informations diverses**

* **Défibrillateurs :** madame le Maire fait part de la nécessité de s’équiper de défibrillateurs, d’autant que cette mesure deviendra obligatoire d’ici 2021-2022 dans les établissements recevant du public de catégorie 5, soit l’école, la salle des fêtes, la mairie, l’agence postale… La CdC du Rouillacais a effectué une demande de devis auprès de deux prestataires pour l’ensemble des communes du territoire. Pour Mareuil, en tenant compte de l’achat, la pose + la maintenance, deux offres sont présentées :

-3 849€ HT de la société AQUICARDIA

-3 706€ HT de la société D-SECURITE

Madame le Maire interrogera la CdC du Rouillacais sur la nécessité d’en avoir deux.

* **Compteurs communicants GAZPAR :** nous sommes dans l’attente du compte-rendu suite à la visite technique à l’église de l’entreprise INEO INFRACOM.
* **Demandes de subvention :** le collège de Saint-Michel (16470) sollicite par courrier en date du 15 janvier dernier une demande de subvention dans le cadre de séjours en Espagne en mai prochain. Demande refusée à l’unanimité des membres votants.
* **Vente** **terrains M.MALTESE Rue des trois chênes :** nous avons reçu une proposition de Monsieur MALTESE qui souhaite vendre ses parcelles ZM 68 de (4 800 m²) et 77 (8 532 m²). Après discussions, le conseil municipal demande plus de précisions à ce sujet, dossier mis en attente.

La séance est levée à 19h30.

Vu pour être affiché le vingt-quatre février deux mille vingt, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, Le 24 février 2020

Le Maire,

Claudine RODET